



L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de LA GRAND'CROIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS, maire.

Date de convocation : 1^{er} juin 2023

Membres présents : M. Luc FRANÇOIS, M. Kahier ZENNAF, Mme Nathalie MATRICON, M. Samuel MERLE, M. Gérard VOINOT, Mme Delphine VINCENT, M. Marc BONNEVAL, Mme Saliha DEROUAZ, M. Patrick JOUBERT, Mme Véronique HENRY, Mme Florence BROSSE, M. René SERINE, Mme Bernadette PINTO, Mme Géraldine REMILLIEUX, Mme Véronique REYNAUD, M. Sébastien FINARELLI, M. Nicolas VINCENT-ARNAUD, Mme Aurélie BERTHE, Mme Anaëlle BOBER, M. José BLACODON, Mme Marie-Christine COSI, M. Rachid DAOUD, M. Youssef ZERROUK.

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Mme Chrystelle COPPARONI (pouvoir à M. Kahier ZENNAF)

M. Pascal CALTAGIRONE (pouvoir à M. Luc FRANÇOIS)

M. Patrice PENEL (pouvoir à M. Nicolas VINCENT-ARNAUD)

Mme Stéphanie EXBRAYAT (pouvoir à Mme Nathalie MATRICON)

Membres excusés : Mme Marie-Christine BLANC, M. Alphonse SCOZZARI-BAIO

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick JOUBERT
Rapporteur : Monsieur le maire
Objet de la délibération : Élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Nombre de conseillers en exercice	29
Quorum	15
Nombre de présents	23
Nombre de procurations	4
Nombre de votants	27

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales.

VU le décret n°2023-257 en date du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

VU la circulaire n° NOR/IOMA2308397J en date du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des Conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

VU l'arrêté préfectoral du 14 avril 2023 (n° R15/2023) fixant les modalités de désignation des délégués des Conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

VU les articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du Code électoral

Considérant que les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les Conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel

Considérant qu'il y a lieu de constituer un bureau électoral présidé par Monsieur le maire et composé des deux membres du Conseil municipal les plus âgés et les deux membres les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201030-20230609-2023-06-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2023

Publication : 12/06/2023

le maire, Luc FRANCOIS

Composition du bureau électoral

- Monsieur le maire, président
- Monsieur Patrick JOUBERT, secrétaire
- M. Kahier ZENNAF, M. Gérard VOINOT, Mme Aurélie BERTHE, Mme Anaëlle BOBER, membres.

Election des délégués et suppléants

Le nombre de délégués à élire est de 15 et celui des suppléants de 5.

Les délégués et suppléants sont élus simultanément par les Conseillers Municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

A l'issue du délai de dépôt des listes, il a été constaté deux listes déposées :

- ensemble, construisons notre avenir,

Elle est composée de : M. FRANÇOIS Luc, Mme COPPARONI Chrystelle, M. ZENNAF Kahier, Mme VINCENT Delphine, M. MERLE Samuel, Mme HENRY Véronique, M. VOINOT Gérard, Mme BROSSE Florence, M. BONNEVAL Marc, Mme REMILLIEUX Géraldine, M. CALTAGIRONE Pascal, Mme BERTHE Aurélie, M. VINCENT-ARNAUD Nicolas, Mme BOBER Anaëlle, M. BLACODON José, Mme DEROUAZ Saliha, M. SERINE René, Mme REYNAUD Véronique, M. FINARELLI Sébastien, Mme EXBRAYAT Stéphanie.

- agir pour La Grand' Croix,

Elle est composée de : M. DAOUD Rachid, M. SCOZZARI BAIO Alphonse, M. ZERROUK Youssef

Cette liste rédigée au dos d'un papier imprimé et à l'entête de la mairie, ne respecte ni la parité, ni le formalisme (NOM, prénom, adresse, date et lieu de naissance). Elle ne comprend que le NOM et prénom des candidats. Le Bureau l'a déclarée non conforme et non recevable, mention en a été faite au procès-verbal.

La liste « agir pour La Grand' Croix » a refusé de laisser un exemplaire de cette liste.

Le bureau prend note du non-dépôt du document et considère cela comme un retrait.

La liste « agir pour La Grand' Croix » a ensuite déposé une liste uninominale comportant seul le nom de DAOUD Rachid.

Celle-ci n'a pas pu être prise en compte car le scrutin était déjà ouvert.

Mention en a été faite au procès-verbal.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret et au dépouillement des bulletins de vote, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents et représentés.... 27
- nombre d'abstentions 2
- nombre de votants 25
- nombre de suffrages déclarés nuls..... 0
- nombre de suffrages exprimés 25

La liste **ensemble, construisons notre avenir** a obtenu 25 voix.

Ont été élus délégués : M. FRANÇOIS Luc, Mme COPPARONI Chrystelle, M. ZENNAF Kahier, Mme VINCENT Delphine, M. MERLE Samuel, Mme HENRY Véronique, M. VOINOT Gérard, Mme BROSSE Florence, M. BONNEVAL Marc, Mme REMILLIEUX Géraldine, M. CALTAGIRONE Pascal, Mme BERTHE Aurélie, M. VINCENT-ARNAUD Nicolas, Mme BOBER Anaëlle, M. BLACODON José.

Ont été élus suppléants : Mme DEROUAZ Saliha, M. SERINE René, Mme REYNAUD Véronique, M. FINARELLI Sébastien, Mme EXBRAYAT Stéphanie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201030-20230609-2023-06-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2023
Publication : 12/06/2023

le maire, Luc FRANCOIS

A l'issue de la proclamation de leur élection, il n'a été constaté aucun refus de la part des délégués et suppléants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin (69433 LYON cedex 03), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Cette requête peut être déposée par écrit ou au moyen de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet : www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à La Grand' Croix, le 9 juin 2023

**le Maire,
Luc FRANÇOIS**

**le secrétaire de séance
Patrick JOUBERT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201030-20230609-2023-06-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2023

Publication : 12/06/2023

le maire, Luc FRANCOIS